



Service public fédéral
Justice

MOD. 2.2

Volet A : **A compléter dans tous les cas**
Volet B : Texte à publier aux annexes du
Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de
constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages page(s)

- Tarif Constitution
 Tarif Modification
 Publication gratuite

Associations, Fondations et Organismes

A compléter en lettres capitales
et à joindre lors du dépôt d'un acte
au greffe

**Formulaire I de demande d'immatriculation (BCE) et/ou
de publication dans les annexes du Moniteur belge**

Volet A Identification

Ne pas remplir si constitution

1° Numéro d'entreprise : Numéro à 9 ou 10 chiffres si vous commencez par 0

2° Dénomination

(en entier) : **A remplir**

(en abrégé) : **A remplir si besoin**

Sigle éventuel :

3° Forme juridique Association Sans But Lucratif – Association Internationale Sans But
Lucratif – Fondation d'utilité publique – Fondation privée - Organisme
de financement de pensions

Autre :

4° Siège : **A remplir dans son intégralité**

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

Pays :

Barrer la mention inutile

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de l'unité d'établissement
en Belgique

Rue : **A remplir si association étrangère**

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

Il y a lieu de mentionner
de préférence l'adresse
de l'établissement principal
en Belgique

La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°.
Si l'adresse de facturation est différente, prière de compléter ci-dessous

Dénomination : **A remplir si besoin**

Service :

Nom : Langue :

Rue :

N° : Boîte : **N° d'entrep.:**

Code postal : Localité:

Quelques conseils

- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections.
- Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au Moniteur belge.
- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.

**Volet B** Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acteRéservé
au
Moniteur
belge

Greffé

N° d'entreprise : Numéro à 9 ou 10 chiffres si vous commencez par 0

Dénomination :
(En entier) A remplir dactylographié dans son intégralité

(en abrégé) :

Forme juridique :

Siège : Indiquer les 2 adresses si association étrangère
(pays d'origine + Belgique)

Objet de l'acte : Veuillez remplir l'objet de l'acte
(ex: modif. du conseil d'administration ou du représentant
légal (pour les associations étrangères))

Texte :

Veuillez reprendre le PV de l'assemblée générale qui
acte ce changement (ne pas oublier la date du PV)

Pour le contenu du texte, veuillez suivre le modèle ci-joint

La signature d'un administrateur se fera uniquement au verso
(nom de la personne qui signe + sa signature)

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - suite

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.



Service public fédéral
Justice

Mentions à faire par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de commerce de

Numéro d'entreprise :

Le

Sceau du tribunal

Visa du greffier

Volet C

Données supplémentaires

à compléter lors d'un premier dépôt d'une personne morale

1° Date de l'acte constitutif : / /

2° Arrivée du terme (uniquement pour les associations ou fondations à durée limitée) / /

3° Administration et représentation (+ représentant légal de la succursale)

Numéro (*)

Nom et prénom

Qualité

<u>Numéro (*)</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Qualité</u>

4° Gestion journalière (le cas échéant)

Numéro (*)

Nom et prénom

Qualité

<u>Numéro (*)</u>	<u>Nom et prénom</u>	<u>Qualité</u>

5° Exercice social (date de fin : JJ / MM) : /

Le soussigné,
agissant comme administrateur, membre, notaire, mandataire certifie la présente
déclaration sincère et complète.

Fait à, le

(Signature)

(*)
Numéro du registre national
pour les personnes physiques,
numéro du registre BIS
pour les non-résidents
ou numéro d'entreprise
pour les personnes morales

(**) Pour les OFP, la mise
en œuvre de la politique
générale de l'organisme

Barrer la mention inutile